

Registre des personnes vulnérables

La commune dispose d'un registre des personnes vulnérables. Il permet d'aider les personnes fragiles et isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations...). Ce registre est nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques ainsi que les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Modalités d'inscription

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

Vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un de vos proches au registre des personnes vulnérables de la commune ? Remplissez le formulaire de contact.